

MasterSure 1390

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/26/2026
1.2	07/28/2023	000000260391	Date de la première version publiée: 01/09/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterSure 1390

Code du produit : 000000000050701388 000000000050701388

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.

Adresse : 1800 CLARK BLVD
Brampton ON L6T 4M7

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : Canada: 1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction adjuvant

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Corrosion cutanée : Catégorie 1

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Sensibilisation cutanée : Sous-catégorie 1B

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

MasterSure 1390

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07/28/2023	000000260391	05/26/2026
			Date de la première version publiée:
			01/09/2023

Pictogrammes de danger	:	  
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	Prévention: P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive. Intervention: P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. Stockage: P405 Garder sous clef. Élimination: P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

MasterSure 1390

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/26/2026
1.2	07/28/2023	000000260391	Date de la première version publiée: 01/09/2023

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
(Z)-2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol	(Z)-2,2'-(Octadéc-9-énylimino)biséthanol	13127-82-7	$\geq 5 - < 10$ *
phosphate de triisobutyle	Phosphate de triisobutyle	126-71-6	$\geq 1 - < 5$ *
acide acétique	Acide acétique	64-19-7	$\geq 1 - < 5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- | | |
|---|---|
| Conseils généraux | : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
Retirer immédiatement les vêtements souillés. |
| En cas d'inhalation | : Repos, air frais.
Si les irritations persistent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Secours médical. |
| En cas de contact avec les yeux | : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Demander conseil à un médecin.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la sec- |

MasterSure 1390

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/26/2026
1.2	07/28/2023	000000260391	Date de la première version publiée: 01/09/2023

tion 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Eau pulvérisée
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

Produits de combustion dangereux : oxydes d'azote
gaz/vapeurs corrosifs
fumées
oxydes de carbone
noir de carbone

Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, aggro-

MasterSure 1390

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/26/2026
1.2	07/28/2023	000000260391	Date de la première version publiée: 01/09/2023

confinement et de nettoyage mélangant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est ni auto-inflammable, ni comburant, ni explosible.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussières et d'aérosols.
Éviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Assurer une ventilation adéquate.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Température de stockage recommandée : 0 - 54 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acide acétique	64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	15 ppm 37 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		STEL	15 ppm	CA BC OEL
		VEMP	10 ppm 25 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	15 ppm 37 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH
		STEL	15 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.

MasterSure 1390

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/26/2026
1.2	07/28/2023	000000260391	Date de la première version publiée: 01/09/2023

Porter un masque filtrant certifié NIOSH (ou équivalent) si nécessaire.

Protection des mains

Remarques :

Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374): caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale)

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures de protection :

Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène :

Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : brun foncé

MasterSure 1390

Version 1.2	Date de révision: 07/28/2023	Numéro de la FDS: 000000260391	Date de dernière parution: 05/26/2026 Date de la première version publiée: 01/09/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Odeur	:	légère odeur
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair n'est pas nécessaire.
Taux d'évaporation	:	Pas de données applicables disponibles.
Inflammabilité (liquides)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Auto-inflammation	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Pas de données disponibles.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Pas de données disponibles.
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.997 gcm3 (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	partiellement soluble (15 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

MasterSure 1390

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/26/2026
1.2	07/28/2023	000000260391	Date de la première version publiée: 01/09/2023

Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Point de sublimation	: Donnée non disponible
Poids moléculaire	: Non applicable
Taux de corrosion du métal	: Non corrosif pour les métaux.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Stabilité chimique	: Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	: Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Conditions à éviter	: Température < 0 degré Celsius Température > 54 degré Celsius
Matières incompatibles	: Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
-------------------------------	--

MasterSure 1390

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/26/2026
1.2	07/28/2023	000000260391	Date de la première version publiée: 01/09/2023

Composants:

(Z)-2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,260 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

MasterSure 1390

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/26/2026
1.2	07/28/2023	000000260391	Date de la première version publiée: 01/09/2023

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

(Z)-2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol:

Facteur M (Toxicité aiguë : 10
pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.
Les exigences en matière d'élimination sont fonction de la classification du risque et varient selon l'endroit et le genre d'élimination choisi.
L'utilisation et le traitement de ce produit, ou l'ajout d'autres composants, peut en faire un déchet dangereux.
Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

MasterSure 1390

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/26/2026
1.2	07/28/2023	000000260391	Date de la première version publiée: 01/09/2023

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Numéro ONU	: UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies	: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Z)-2,2'-(OCTADEC-9-ENYLMINO)BIÉTHANOL)
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8
Dangereux pour l'environnement	: non

IATA-DGR

UN/ID No.	: UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies	: Corrosive liquid, n.o.s. (Z)-2,2'-(OCTADEC-9-ENYLMINO)BIÉTHANOL)
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: Corrosive
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 855
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 851
Dangereux pour l'environnement	: oui

Code IMDG

Numéro ONU	: UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies	: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Z)-2,2'-(OCTADEC-9-ENYLMINO)BIÉTHANOL)
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8
EmS Code	: F-A, S-B
Polluant marin	: oui

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Numéro ONU	: UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies	: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Z)-2,2'-(OCTADEC-9-ENYLMINO)BIÉTHANOL)
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II

MasterSure 1390

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/26/2026
1.2	07/28/2023	000000260391	Date de la première version publiée: 01/09/2023

Étiquettes	:	8
Code ERG	:	154
Polluant marin	:	non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international;

MasterSure 1390

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/26/2026
1.2	07/28/2023	000000260391	Date de la première version publiée: 01/09/2023

IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MERCOSUR - L'Accord pour la Facilitation du Transport de Marchandises Dangereuses; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 07/28/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR